



# Banque des Antilles Françaises

## CONDITIONS TARIFAIRES DES PRINCIPALES OPÉRATIONS

ÉDITION 2016 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le présent document reprend les conditions applicables aux opérations les plus courantes de la clientèle des Particuliers. Il peut être modifié à tout moment. Dans ce cas, la Banque des Antilles Françaises s'engage à vous informer des évolutions tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Votre interlocuteur habituel à la Banque des Antilles Françaises se tient à votre disposition pour vous informer de façon plus complète.

### EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

#### LISTE DES SERVICES

Tarif TTC en €

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet : [www.bdaf.fr](http://www.bdaf.fr)<sup>(\*)</sup>

- Option 1 (abonnement)

**gratuit**

- Consultation des comptes
- Consultation des encours Carte Bancaire
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Opposition sur chèques

- Option 2 (abonnement)

**3,50/mois**

- Option 1 + Virements + commande de chèquiers

(\*) coût de connexion selon fournisseur d'accès

Alerte SMS pour compte débiteur	<b>2,00/mois</b>
<b>Visa Classique</b> (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	<b>33,00/an</b>
<b>Visa Classique</b> (Carte de paiement internationale à débit différé)	<b>45,00/an</b>
<b>Visa Electron</b> (Carte de paiement à autorisation systématique)	<b>32,36/an</b>
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	<b>gratuit</b>
Emission de virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en agence : par virement</li> <li>• par Internet</li> <li>• par S-Money</li> </ul>	<b>4,25 gratuit gratuit</b>
Frais de Prélèvements extérieurs / TIP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• hors organismes financiers concurrents</li> <li>• organismes financiers concurrents :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place</li> <li>- par opération</li> </ul> </li> </ul>	<b>gratuit gratuit gratuit</b>

Commission d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par opération, dans la limite du plafond mensuel de 80,00 €</li> </ul>	<b>8,00</b>
Assurance perte ou vol des moyens de paiement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour 1 carte</li> <li>• pour 2 cartes</li> </ul>	<b>22,87/an 38,11/an</b>
Frais annuels de tenue de compte	<b>60,36/an</b>

Certaines opérations moins courantes ne sont pas indiquées sur ce formulaire. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'une de nos agences. Document non publicitaire, mis à disposition du public en application de l'Art. 7 du décret n° 84-708 du 24.07.1984 et Art. L.312-1-1 et L.312-73 du CMF.

Banque des Antilles Françaises : Société Anonyme au capital de 38 016 014,63 €  
Siège Social : Parc d'activités de la Jaille - Bâtiments 5/6 - 97122 Baie-Mahault - Guadeloupe. RCS : Pointe à Pitre n° 672 041 399. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 238.